



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Notes gonflées

Malgré la directive du ministre Proulx, des profs continuent de subir des pressions

Montréal, le 6 juin 2018 – Malgré la directive du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, émise il y a un an, un prof sur 10 (11 %) continue de subir des pressions pour qu'il modifie les résultats qu'obtiennent certains de ses élèves, selon une consultation de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), menée pour une deuxième année du 29 janvier au 25 février 2018. Au total, 415 enseignantes et enseignants du primaire (38 %) et du secondaire (62 %) ont répondu au questionnaire en ligne.

L'an dernier, à pareille date, un sondage de la firme Léger avait confirmé que plus d'un prof sur trois (37 %) avait subi l'une ou plusieurs des situations suivantes : on a remis en question son jugement professionnel, on lui a demandé de modifier le résultat obtenu par un ou plusieurs de ses élèves, ou l'on a modifié un résultat sans son accord, que ce soit pour des travaux scolaires, des épreuves de commission scolaire ou du ministère de l'Éducation ou encore lors de l'inscription de notes au bulletin.

« Le ministre de l'Éducation a beau dire que sa directive a mis fin à cette pratique, cette consultation démontre que c'est encore une réalité pour des enseignantes et enseignants qui commencent leur blitz de correction des épreuves de fin d'année. Certes, la directive du ministre Proulx semble avoir eu un certain effet dissuasif, mais des directions et des commissions scolaires continuent d'en faire fi. Force est de constater que sa directive n'a pas permis de ramener à l'ordre celles et ceux qui continuent de nier l'expertise des profs. Le profond malaise sur la question de l'évaluation des apprentissages perdure », déclare Sylvain Mallette, président de la FAE.

« Donner une chance aux élèves »

Les mêmes raisons, invoquées lors de la consultation menée l'an dernier, sont encore utilisées pour justifier les demandes faites afin que les enseignantes et enseignants gonflent les résultats obtenus par certains de leurs élèves. Malheureusement, encore une fois, il ne s'agit pas de considérations pédagogiques. Pour la FAE, les notes doivent refléter les apprentissages et donner l'heure juste aux élèves et à leurs parents.

Modifications des notes			
Raisons invoquées	Consultation FAE Phase 1- 2017 n= 468	Sondage Léger 2017 n=502	Consultation FAE Phase 2 - 2018 n= 415
« Donner une chance aux élèves »	49 %	49 %	40 %
« Rencontrer les cibles de réussite »	9 %	45 %	26 %
« Arrondir les résultats »	23 %	29 %	19 %
« Répondre aux demandes des parents »*	---	---	17 %

*Ce choix de réponse n'était pas offert dans le sondage Léger 2017.

« En ne respectant pas le jugement professionnel des profs, certaines directions et directions adjointes contribuent à dénigrer notre travail, alors que certains parents, qui croient agir dans l'intérêt

de l'enfant, s'ingèrent dans le processus d'évaluation. Le ministre Proulx, qui dit vouloir reconnaître l'expertise enseignante, doit avoir le courage de nous entendre. Or, il nous promet depuis plus de 18 mois un chantier sur l'évaluation des apprentissages, mais nous n'avons reçu aucune information à ce sujet. Il s'obstine à refuser la tenue d'une commission parlementaire que nous demandons sur la question. Aujourd'hui, nous exigeons que la Loi sur l'instruction publique (LIP) soit modifiée afin qu'il soit interdit, par quiconque, d'exercer des pressions sur les enseignantes et enseignants afin de les amener à modifier les résultats qu'obtiennent leurs élèves. De plus, la LIP doit aussi clairement indiquer que seuls les enseignantes et enseignants sont autorisés à modifier les résultats qu'obtiennent leurs élèves, cela ayant pour but d'empêcher le gonflage des notes auquel se prêtent encore certaines personnes. À quatre mois des prochaines élections générales, nous demandons à ce que tous les partis politiques prennent cet engagement auprès de nous, mais aussi auprès des électrices et électeurs en général », affirme M. Mallette.

La FAE tient d'ailleurs à rappeler que l'évaluation des apprentissages des élèves et l'adoption des normes et modalités sont deux concepts légalement bien distincts. Les tribunaux ont déjà statué que la responsabilité des enseignantes et enseignants d'évaluer leurs élèves constitue un domaine exclusif qui lui est réservé. En aucun cas, les normes et modalités proposées dans les établissements ne doivent restreindre l'autonomie professionnelle que la LIP confère aux enseignantes et enseignants en cette matière.

Vers des règles de classement ou de passage nationales?

Par ailleurs, près de sept profs sur dix (69 %) estiment que « les règles qui déterminent le passage d'un élève d'une année à l'autre devraient être établies par le ministère de l'Éducation et être les mêmes dans tous les établissements scolaires (publics et privés) ». Actuellement, les règles de passage d'une année à l'autre au primaire et entre la 1^{re} et la 2^e année au secondaire sont définies par les directions d'établissement, sur proposition du personnel enseignant. À l'intérieur d'une même commission scolaire, ces règles peuvent donc différer largement d'un établissement à l'autre. Par exemple, même si l'élève a échoué une matière, une école tiendra compte, dans ses règles de passage, du degré de maturité de cet élève, alors que ce critère ne sera pas pris en considération dans un autre établissement.

Promotion par matière

La consultation menée par la FAE met en lumière un autre phénomène inquiétant : une forte proportion d'enseignantes et d'enseignants (près de 50 % au primaire et entre 36 % et 48 % au secondaire), estiment que leurs élèves ou une majorité d'entre eux n'avaient pas les acquis nécessaires et n'étaient pas prêts pour les apprentissages prévus au programme pour le niveau. De plus, au secondaire, seulement un répondant sur quatre (25 %) a affirmé que la promotion par matière, prévue au 2^e cycle du secondaire (3^e, 4^e et 5^e années), était respectée dans son milieu.

Des épreuves ministérielles au service de la gestion axée sur les résultats

Enfin, six personnes répondantes sur dix (60 %) estiment que les épreuves ministérielles visent à évaluer le rendement des établissements scolaires sous la houlette de la gestion axée sur les résultats. De plus, deux profs sur dix (20 %) sont d'avis que le modèle actuel a pour objectif d'évaluer le rendement du personnel enseignant. Enfin, à peine un prof sur quatre (25 %) considère que l'évaluation des apprentissages a pour objectif de permettre l'accès à un bagage culturel commun de savoirs et de savoir-faire.

« En s'obstinant à maintenir les cibles de réussite et la logique de la promotion automatique, le gouvernement confine les enseignantes et enseignants à un rôle de simple exécutant. De plus, le refus du gouvernement de réinvestir dans le réseau des écoles publiques à la hauteur des besoins contribue grandement à miner le moral des profs, en plus de nuire à l'avenir de leurs élèves, car les profs et les établissements ne réussissent pas à répondre à tous leurs besoins. La situation justifie

amplement une réflexion large sur ce qu'on demande aux profs d'enseigner, sur ce qu'on leur demande d'évaluer et sur ce qu'on demande à l'école publique d'accomplir comme mission », conclut M. Mallette.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent plus de 34 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les 900 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au service des communications, au 514 603-2290 ou à mj.nantel@lafae.qc.ca